

militairement par des ecclésiastiques travestis en soldats :

C'est avec un serrement de cœur qu'on visite aujourd'hui le grand séminaire de Perpignan. On n'y reconnaît pas le temple de la prière, ni la demeure, chère entre toutes, qui a été témoin de tant de vertus et de tant d'abnégations. On ne rencontre guère que des soldats, dont les lourds souliers retentissent dans le silence des corridors.

Et ces soldats sont des prêtres, des diacres ou des sous-diacres, qu'une loi impie a ravis pendant vingt-huit jours au service des autels. Il y a en effet, au grand séminaire de Perpignan, quarante-cinq ecclésiastiques astreints à ce service : ils appartiennent aux diocèses d'Albi, Perpignan, Mende, Rodez, Carcassonne et Montpellier.

Il y a même des élèves du séminaire des Missions Etrangères de Paris, c'est-à-dire des jeunes gens qui laissent leurs familles et qui s'expatrient afin d'aller civiliser les sauvages et implanter dans leurs cœurs l'amour de l'Église et de la France.

Sur ces quarante-cinq ecclésiastiques, il y a huit prêtres, presque tous engagés dans le ministère paroissial. Quel spectacle ! et comme la franc-maçonnerie poursuit son œuvre de déchristianisation en s'acharnant à diminuer le prêtre !

Nous ne pouvons comprendre ce qui peut attrister un bon citoyen français dans ce spectacle que nous trouvons au contraire si réconfortant.

Ces souliers ferrés, cet uniforme garance, cette capote bleue qui offusquent tant les yeux des bonnes âmes de Perpignan, et qu'elles appellent un travestissement, c'est l'uniforme de la France, la livrée de la patrie, et elle en vaut bien une autre.

Sous la tunique du soldat français on rencontre autant de vertu et d'abnégation que sous n'importe quelle soutane.

Le prêtre n'a pas diminué en passant par la caserne, il s'est grandi aux yeux du peuple, aux yeux de la nation toute entière.

La franc-maçonnerie et l'impiété n'ont rien à voir à tout cela, et c'est un grand tort que de les y introduire.

Ceux qui ont toujours cherché à éloigner le prêtre de la nation, à en faire un État dans l'État, n'y trouvent certainement pas leur compte ; mais la nouvelle génération ecclésiastique française, qui est profondément peuple, ne pense pas ainsi, et l'on a vu parmi les séminaristes soldats de grands exemples de patriotisme et de dévouement.

Tout le monde s'accorde à constater l'influ-

ence bienfaisante qu'a eue dans certains milieux militaires l'introduction de l'élément religieux dans les contingents.

Partout où le sacrifice a été accepté comme il devait l'être, c'est-à-dire dignement, comme l'*impôt du sang* qui est dû par tous, sans distinction, à la mère-patrie, les grands exemples de ces curés, diacres et sous-diacres sac au dos ont provoqué une recrudescence catholique dans maintes chambrées, qui a alarmé les radicaux mêmes qui avaient proposé la loi.

Voilà la vérité.

Elle est à côté des protestations de la *Semaine Religieuse* de Perpignan.

Nous comprenons que les individus qui approuvent au Canada le Séminaire de Saint Sulpice d'avoir soudoyé les coalisés anglais, russes et autrichiens pour mitrailler les troupes et les ports français, trouvent bien lourde l'obligation de défendre le tricolore qu'elles auraient voulu voir abattu ; mais il ne faudrait pas croire que le clergé français pense ainsi.

Le clergé français, le bas clergé, est patriote et fils du sol gaulois ; il aime assez la terre qui l'a vu naître et la chaumière qui l'a vu élever, pour savoir leur sacrifier quelques années de sa vie.

Les Sans-Patrie, ici, ce sont ceux qui, gorgés d'or par la France et enrichis par elle, ont ensuite tourné contre leurs frères, et n'ayant ni foi, ni amour, n'étant ni Français ni Canadiens, se sont faits Anglais pour sauver leurs trésors.

C'est dans cette race-là qu'on recrute des rédacteurs de *Semaine Religieuses*, ils sont tous les mêmes.

Quant à ceux qui font leur devoir, ils ne se plaignent pas.

FRANCE.

L'AUTORITE CIVILE

Les cléricaux ont tous les toupets ; l'un d'eux ne vient-il pas d'adresser à la législature un ultimatum, qui est excessivement curieux, étant donné les prémisses dont il découle !

Il pose dans des termes non équivoques, et qui peuvent se résumer comme suit, les relations du clergé et de l'État :